

Note de service n°6 (NdS6)

Appropriation des programmes de cycle 2

1. Le français dans les programmes de cycle 2

Feuille de route enseignants



Ce pictogramme indique un **document ressource** joint à la présente NdS

1.1. Objectif

Cette AP vise l'appropriation par les enseignants des programmes 2015 dans le domaine du français à travers la rédaction de repères de progressivité principalement liés aux niveaux de maîtrise des compétences attendues, et plus marginalement aux niveaux de classes du cycle. Elle propose un accompagnement à cette appropriation par la réflexion commune, les exemples et l'utilisation de la ressource disponible, et notamment :

→ <http://eduscol.education.fr/pid34140/francais.html>

1.2. Économie de l'AP

APC2 temps 1 : 2 heures en présentiel le 03/10/2016

- Introduction générale : IEN
- Ateliers : CPC + IPEMF
 - Langage oral
 - Écriture
 - Étude de la langue
 - Lecture et compréhension de l'écrit

APC2 temps 2 : 2 heures en équipe d'école

APC2 temps 3 : 2 heures en présentiel le 28/11/2016

1.3. APC2 temps 1

- 2 heures en présentiel le 03/10/2016
 - Introduction générale : IEN



1. Éléments du diaporama de présentation.

- Ateliers : CPC + IPEMF
 - Langage oral
 - Écriture
 - Étude de la langue
 - Lecture et compréhension de l'écrit

1.4. APC2 temps 2

- 2 heures en équipe d'école (prises dans les 6 heures d'AP)
- Chaque école renvoie des repères de progressivité pour le sous-domaine ou l'un des sous-domaines choisi(s) en s'appuyant sur les tableaux de repères vierges (pour une commodité de traitement et de partage des productions).

1.5. Consigne de réalisation et de restitution

- Les enseignants affecteront 2 heures de réunion à l'élaboration de repères de progressivité dans les sous-domaines dans lesquels ils ont suivi l'atelier de l'APC2 du 03/10/2016. Les productions devront parvenir à la circonscription pour le 18/11/2016 afin qu'une première synthèse puisse étayer le second temps du 28/11/2016.

2.

Tableaux modifiables « **repères de progressivité en français** »

- Si des repères de progressivité déclinés par années du cycle n'existent pas en l'état, des éléments de progressivité sont présents dans les programmes, et un grand nombre de ressources les accompagnent.

Langage oral

<http://eduscol.education.fr/cid103155/francais-cycle-langage-oral.html>

Écriture

<http://eduscol.education.fr/cid105737/francais-cycle-ecriture.html>

Étude de la langue

<http://eduscol.education.fr/cid106031/ressources-francais-etude-langue.html>

Lecture et compréhension de l'écrit

<http://eduscol.education.fr/cid107470/francais-cycle-lecture-comprehension-ecrit.html>

1.6. Exemples spécifiques fournis par l'équipe de circonscription :

- Langage oral

3.

Diaporama de L.Vandebrouck « Programmation de l'oral, points de vigilance », et exemple de **repères de progressivité pour la lecture à voix haute**

- Écriture

4.

Tableau de C.Chabot « Écriture », exemples de **repères de progressivité dans la production d'écrits**

- Étude de la langue

5.

Tableau de C.Fior « La formation des verbes », exemple de **repères de progressivité**

- Lecture et compréhension de l'écrit

6.

Tableau de L.Lucas « Identification des mots », exemple de **repères de progressivité**

- Lecture et compréhension de l'écrit

7. Tableau synoptique continuités en français aux C2 et 3

2. APC2 temps 3

- 2 heures en présentiel le 28/11/2016 : retour et échanges sur les repères produits, mutualisation pour toutes les écoles (chaque école disposera de repères de progressivité complets en français à l'issue de l'AP), exemples d'exploitation et illustrations.

3. Autres domaines

A l'instar de ce qui est mis en œuvre cette année au cycle 3 (conseils école-collège et conseils de cycle), il est demandé aux équipes de consacrer :

- 4 heures de conseils de cycle au moins ;
- et ½ journée de solidarité ;

à l'appropriation des programmes de cycle 2 dans les domaines disciplinaires autres que le français.

Vous porterez ces temps sur le tableau des 108 heures de l'école, et indiquerez le lieu de concertation si vous profitez de ces temps pour effectuer des regroupements d'écoles. Ces regroupements sont encouragés ; ils permettront à un plus grand nombre d'enseignants de travailler ensemble.

En plus des mathématiques qui pourront faire l'objet d'une première commission de travail, nous vous proposons de constituer une seconde commission pour travailler prioritairement sur l'un ou l'autre des domaines suivants :

- EPS (qu'il est important de ramener au contexte de l'école) ;
- Questionner le monde ;
- Enseignement moral et civique.

Les productions seront renvoyées à la circonscription pour le 12/05/2017, pour que l'équipe de circonscription puisse en effectuer une synthèse, et que cela soit mis à disposition à l'ensemble des équipes.

Monsieur Gille TEYSSÈDRE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription de Rochefort



